

ARRETE DU MAIRE	
AM/072/2025	

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à M. Vasco AFONSO, Conseiller municipal délégué**

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les Adjoints au maire ;

Article 1 :

A compter du 9 octobre 2025, **M. Vasco AFONSO** est désigné Conseiller municipal délégué à la Transition écologique et à la Biodiversité.

Article 2 :

La présente délégation étant consentie par Mme Le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Mme Le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,
- M. Vasco AFONSO, Conseiller municipal délégué.

Fait à Breuillet le 9 septembre 2025



Mme Le Maire

Véronique MAYEUR